

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### **Entente de développement numérique des entreprises touristiques : davantage de projets admissibles à la mise en place d'applications numériques**

**Rivière-du-Loup, 7 octobre 2020 – Avec le prolongement de l'Entente de développement numérique des entreprises touristiques au Bas-Saint-Laurent, l'assouplissement des critères de sélection permet d'aider davantage d'entreprises.**

L'Entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET) est une aide financière qui a pour but de contribuer au rehaussement de l'intensité numérique des entreprises touristiques de la région du Bas-Saint-Laurent. Plus précisément, les projets doivent avoir les objectifs suivants :

- Accélérer le développement des compétences;
- Accélérer la transformation numérique;
- Accroître la vitalité de l'offre touristique.

Avec la pandémie que nous connaissons, la nécessité pour les entreprises de faire un virage numérique est de plus en plus pressante. Ainsi, l'EDNET a été **prolongé jusqu'au 31 mars 2021** et recevra le dépôt de projets en continu entre le 7<sup>er</sup> octobre 2020 et le 1<sup>er</sup> mars 2021. De plus, dans le but d'aider davantage d'entreprises, le ministère du Tourisme a allégé les critères de sélection qui se retrouvent sur le site Internet dédié à l'industrie touristique, [atrbsl.ca](http://atrbsl.ca).

Ainsi, les clientèles admissibles jusqu'à maintenant étaient les PME et les organismes touristiques, les communautés et les nations autochtones reconnus par l'Assemblée nationale auxquelles viennent désormais s'ajouter les entités municipales incluant les municipalités régionales de comté (MRC), les organismes de services touristiques et les entreprises dont la clientèle est un regroupement d'entreprises ou d'organismes pour un maximum de deux projets provenant de ce type de clientèle par entente.

Quant aux types de projets pouvant être déposés, il y avait déjà la réalisation de cahiers de charges, l'intégration de solutions de commerce électronique, l'acquisition de logiciels

et technologies pour l'adoption de meilleures pratiques en technologies de l'information, la création de contenus enrichis ou innovants et la formation des employés en lien avec les activités de mise en œuvre auxquels la refonte d'un site Internet, l'application mobile et de réalité augmentée et deux projets maximums par ATR, dont la clientèle est un regroupement d'entreprises ou d'organismes, viennent élargir l'admissibilité.

Enfin, un dernier changement va permettre à davantage d'entreprises de bénéficier de l'aide financière : pour les organismes à but lucratif (OBL), les organismes à but non lucratif (OBNL), les coopératives, les municipalités et les regroupements de clientèles, la mise de fonds minimale passe de **20 % à 10 %** et le cumul des aides gouvernementales est maintenant de **90 %** pour toutes les clientèles admissibles.

- 30 -

*Le mandat de Tourisme Bas-Saint-Laurent consiste à positionner la région du Bas-Saint-Laurent comme l'une des principales destinations vacances au Québec ainsi que de susciter le développement de l'offre touristique et d'en faire la mise en marché. Le tourisme au Bas-Saint-Laurent représente un secteur essentiel de son économie : 850 entreprises, 7 800 emplois, 1,1 million de visiteurs et 345 millions de dollars en retombées touristiques annuellement. Les promotions de Tourisme Bas-Saint-Laurent sont rendues possibles grâce au partenariat avec Tourisme Québec.*

Source et pour demande d'entrevue :

Karine Lebel, Communications

418 867-1272 #106

[karinelebel@bassaintlaurent.ca](mailto:karinelebel@bassaintlaurent.ca)